

Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021.

Le 29 septembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Guillaume MOLIERAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 septembre 2021.**

Présents : Guillaume MOLIERAC, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Rolande PITON, Christophe VECCHIOLA, Jean-Pierre LECLAIR, Marie-Christine DEBLACHE, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Iris TRYSTRAM, Magali BULIT, Maxime CHEROUX-VALADIE.

Représentés : Sylvie AVEZOU procuration à Rolande PITON
Jean-Raymond CRUCIONI procuration à Jean-Jacques CAMINADE
Thomas GASSELING procuration à Christophe VECCHIOLA

Absent excusé : Pierrick TROUSSELLE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Madame Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-062	<u>Décision modificative n°02 Virement de crédits</u>	7-1-2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de Villeréal,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits à l'intérieur de la section d'investissement.

Une nouvelle zone urbanisée a été créée secteur Viale-Haut, il y a lieu d'ouvrir une partie du chemin communal et d'installer un poteau d'incendie. Des panneaux supplémentaires de voirie ont été commandés afin de terminer l'adressage. De plus, afin de pourvoir mandater la dernière facture de l'opération Ad'Ap (Agendas d'Accessibilité Programmée) il y a lieu d'abonder cette opération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021.

Imputations de dépenses

Articles	Désignation article	Opération	Montant réel	Opérations Ordre	
				Sect. à sect.	Intérieur sect.
2151	Réseaux de voirie	46- Lot.Beauséjour	-8.613€		
2151	Réseaux de voirie	36-Voirie	8.337€		
2313	Construction	41-Ad'Ap	276€		

Totaux	0,00 €		
--------	--------	--	--

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Autorise** la décision modificative n°02.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-063	<u>Demande de subvention exceptionnelle : Association des Parents d'élèves (APE)</u>	7-5-2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle par l'APE afin d'organiser un spectacle du cirque Tony.

Monsieur le Maire propose la somme de 100€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Acceptent** le versement de cette subvention à l'APE prévue à l'article 6574 du BP 2021.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-064	<u>Taxe d'aménagement</u>	7-10-3

Monsieur le Maire indique que l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en date du 20 février 2020 a entraîné de fait la mise en place d'une taxe d'aménagement communale au taux de 1% automatiquement. Cette taxe peut être modulée de 1% à 5%.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants :

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité;

- **Décide d'instituer** sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2%.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-065	<u>Modification du règlement Plan Façade</u>	8-5

Vu la délibération N°2017-018 du 14/03/2017 portant la création d'un régime d'aide pour la rénovation des façades,

Vu la délibération N°2017-030 du 11/04/2017 adoptant le plan façade,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de reconduire le régime du Plan Façade arrivant à expiration et à mettre à jour le règlement plan façade.

Lors de la commission du plan façade le 16/09/2021, les membres de la commission ont réactualisé le plan façade.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du futur règlement du plan façade.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Acceptent** les modifications du règlement Plan Façade

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-066	<u>Avenant convention Agent de Surveillance de la Voie Publique</u>	1-4-3

Vu la délibération N°2019-052 du 11 septembre 2019 portant sur le recours d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique,

Vu la convention du 11/09/2020 portant recours à un prestataire de service pour exercer les missions de police sur la voie publique,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée, la nécessité d'augmenter le nombre d'heures par mois à rémunérer à l'ASVP. La convention actuelle fixe une durée hebdomadaire de travail de 4h par semaine sans pouvoir excéder 19 heures par mois. Suite à la crise sanitaire, à des incivilités, la municipalité a demandé des interventions supplémentaires de l'ASVP

Monsieur le Maire propose de conserver la durée hebdomadaire de travail à 4 heures par semaine sans pouvoir excéder 25 heures par mois au lieu de 19 heures auparavant.

Après en avoir délibéré les membres de l'assemblée, à l'unanimité,

- **Acceptent** de conserver la durée hebdomadaire de travail à 4 heures par semaine sans pouvoir excéder 25 heures par mois
- **Chargent** Monsieur le Maire de signer l'avenant de la convention

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-067	<u>Nouvelle tarification des billets de la régie de recettes spectacles</u>	7-10-3

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de revoir toute la tarification des billets de la régie de recettes. Tickets verts : adultes 10€, tickets bleus : tarif réduit enfants 3€, tickets jaunes : tarifs réduit 1,50€, tickets violets : Comité d'entreprise 5€.

Il propose de retirer toutes les délibérations visées.

Vu la délibération du 26/08/2004 portant sur le prix des entrées aux manifestations culturelles,

Vu la délibération du 31/03/2009 portant sur les tarifs réduits pour les manifestations,

Vu la délibération du 05/09/2012 portant sur la convention d'adhésion au réseau de vidéo transmission Pathé Live et la modification des tarifs,

Vu la délibération du 12/12/2012 portant sur les tarifs appliqués aux comités d'entreprises pour les manifestations Scénécran et Pathé Live,

Vu la délibération N°2018-060 du 06/09/2018 portant sur la nouvelle tarification des billets adultes de la régie de recettes,

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Tickets verts adultes : 12€

Tickets bleus tarif réduit enfants moins de 12 ans : 5€

Tickets jaunes tarif réduit scolaire et résidents de la maison de retraite : 3€

Après en avoir délibéré les membres de l'assemblée, à l'unanimité,

- **Acceptent** la nouvelle tarification des billets de la régie de recettes spectacles,
- **Chargent** Monsieur le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

Questions diverses.

Deux bacs pour déposer des biodéchets sont installés aux points d'apport à Mondélice et à côté de l'atelier municipal à Saint Roch. Ces bacs sont à destination des habitants qui n'ont ni jardin ni la possibilité d'installer un composteur chez eux. Afin de bénéficier de ce service, les administrés éligibles doivent se rapprocher du service environnement de la Communauté de Communes qui leur remettra un sceau et une clé pour ouvrir les bacs. Ces contenants sont vidés trois fois par semaine par la Régie Vallée du Lot.

Monsieur Arnaud Bourda, Sous-Préfet, à la circonscription de Villeneuve, s'est rendu à Villerséal dans la semaine du 20 septembre ; les faibles subventions de l'Etat pour le plan de relance ont été abordées.

Monsieur le Maire indique que la rue Saint Michel, entre la rue de la Caserne et la Place de la Libération, restera fermée à la circulation jusqu'à fin 2021, pour permettre la reconstruction de la pâtisserie Rodot. Les travaux dans la rue Mirabeau devraient être terminés fin octobre, début novembre.

Une pâtisserie – salon de thé va s'installer dans les locaux de « Casa Réal ». Madame Bodier est une jeune pâtissière qui vient de la région parisienne.

Monsieur le Maire informe qu'ECLATS est en train d'élaborer un diagnostic du territoire afin de sonder les besoins des associations, des seniors, des jeunes...

Le ministère de la jeunesse et des sports souhaite labéliser Vacances Nature « Référent Association ».

Villerséal est reconnue en état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue du 8 au 10 septembre.

Une émission de télé britannique « Place in the sun » est venue tourner à Villeréal en septembre : des anglais sont à la recherche de biens immobiliers.

L'adressage avance. Les panneaux de route sont en place, les courriers d'information aux habitants ont été envoyés et les numéros sont en train d'être posés.

Monsieur le Maire annonce avoir rendez avec l'office d'habitation à loyer modéré Habitalys pour discuter des logements à Montlabour et à Saint Roch qui sont régulièrement inondés.

Une rencontre avec la Régie Vallée du Lot est prévue le 06 octobre pour trouver des solutions à l'entretien du cimetière, cette régie deviendrait prestataire pour la commune. Certaines tombes sont entretenues par le service technique, mais le règlement du cimetière doit être modifié afin de le maintenir en bon état.

Madame Marie-Christine Deblache demande quand seront installées les grilles de l'Eglise pour remettre en place les statues.

Suite à la visite sur place des architectes de bâtiments de France, une décision doit être prise.

Mercredi 20 octobre : Bureau municipal.

Jeudi 28 octobre : Conseil Municipal à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h35.